



D. MORIN - CPEPESC

GRAND MURIN

Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Mammifères

Chiroptères

PROTECTION NATIONALE : OUI
(Arrêté du 17 Avril 1981, Art 1)
ESPECE CLASSEE « VULNERABLE » SUR LA LISTE ROUGE
FRANÇAISE
DIRECTIVE HABITATS : ANNEXE II & IV
CONVENTION DE BERNE : ANNEXE II
CONVENTION DE BONN : ANNEXE II

REPRODUCTEUR &
HIVERNANT

Espèce à enjeu de Conservation : Groupe I

DISTRIBUTION ET POPULATION

- ✓ En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. En France, il est présent dans pratiquement tous les départements français à l'exception de certains de la région parisienne et de la Corse.
- ✓ En Franche-Comté, la population est estimée à environ 8 000 individus, soit 10% de la population nationale, avec des gîtes d'hibernation principalement en Haute-Saône et Jura et 21 colonies de mise bas en période estivale réparties sur l'ensemble de la région à l'exception des secteurs d'altitude.

HABITAT

- ✓ Milieux de chasse où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).
- ✓ Fréquente autant les cavités souterraines que les grands greniers, l'espèce forme de grosses colonies (jusqu'à 1000-1500 individus) chassant dans un rayon de 10 km autour du gîte.

MENACES

- ✓ Fréquentation importante de certains sites souterrains
- ✓ Fermeture pour mise en sécurité ou aménagement touristique
- ✓ Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers, réfection des bâtiments ou développement des éclairages sur les édifices publics, responsables de la disparition de nombreuses colonies
- ✓ Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies en culture de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies marginales, ...

PROPOSITIONS DE GESTION

- ✓ Protéger les gîtes de mise bas, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès.
- ✓ Maintenir la qualité des habitats autour des colonies de mise bas : ne pas labourer ou pulvériser d'insecticides sur les prairies, interdire l'utilisation d'insecticides en forêt, maintenir les futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières.
- ✓ Informer et sensibiliser le public, notamment au niveau des communes hébergeant des colonies.

CONCLUSION

Avec 4 colonies en milieu souterrain et 17 en bâti, la Franche-Comté possède une responsabilité importante pour la conservation de l'espèce. Avec une préférence pour le milieu forestier, les recommandations de gestion autour des gîtes et la préservation des gîtes majeurs doivent être engagées afin de maintenir des conditions optimales.

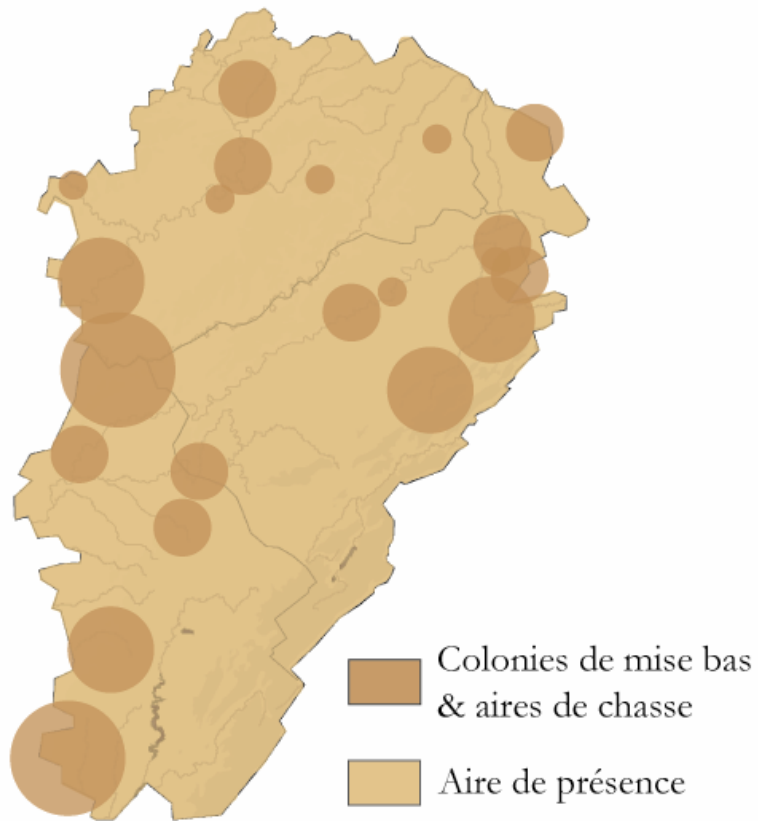
BIBLIOGRAPHIE

KERVYN, T. 1999. Le Grand Murin *Myotis myotis* (Borkhausen, 1774). in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFPEM). Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Rhinolophe, numéro spécial 2 : 69-98.

REPARTITION EN FRANCHE-COMTE

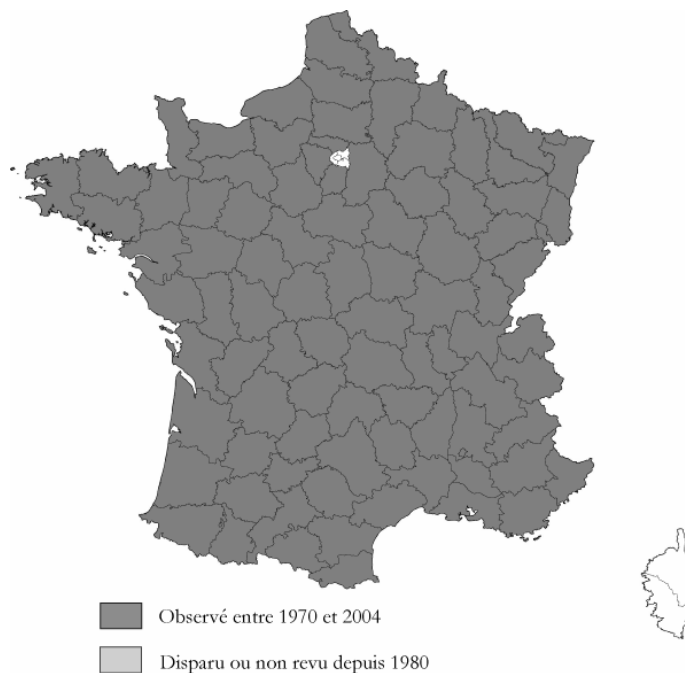
(CPEPESC, 2005)

Grand murin (*Myotis myotis*)



REPARTITION EN FRANCE

(Cahiers d'habitats Natura 2000, Documentation française, 2004)
actualisée mars 2005 par S.Y. ROUE & Groupe Chiroptères S.F.E.P.M.



Rédacteur : CPE Franche-Comté